

MAC EQUILIBRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.743.626, un actif net de D : 2.729.927 et un déficit de D : 38.646.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emplois en actions de sociétés cotées en bourse représentent à la clôture de l'exercice 24,38% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 30% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « MAC EQUILIBRE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>2 017 647</u>	<u>2 361 360</u>
Actions et droits rattachés		668 996	973 606
Obligations et valeurs assimilées		1 228 976	1 232 372
Titres OPCVM		<u>119 675</u>	<u>155 382</u>
Placements monétaires et disponibilités		<u>723 884</u>	<u>791 331</u>
Placements monétaires	5	250 380	300 606
Disponibilités		473 504	490 725
Créances d'exploitation		<u>2 095</u>	<u>7 393</u>
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		<u>2 743 626</u>	<u>3 160 084</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	8 640	10 170
Autres créditeurs divers	7	5 059	5 742
TOTAL PASSIF		<u>13 699</u>	<u>15 912</u>
ACTIF NET			
Capital	8	2 676 395	3 052 938
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		9	6
Sommes distribuables de l'exercice		53 523	91 228
ACTIF NET		<u>2 729 927</u>	<u>3 144 172</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 743 626</u>	<u>3 160 084</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	9	94 414	130 201
Dividendes		39 421	82 452
Revenus des obligations et valeurs assimilées		54 993	47 749
Revenus des placements monétaires	10	2 272	16 016
Revenus des prises en pension	11	7 651	61
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		104 337	146 278
Charges de gestion des placements	12	(38 599)	(43 398)
REVENU NET DES PLACEMENTS		65 738	102 880
Autres charges	13	(8 235)	(9 009)
RESULTAT D'EXPLOITATION		57 503	93 871
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 980)	(2 643)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		53 523	91 228
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 980	2 643
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		43 290	(130 647)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(130 849)	118 361
Frais de négociation de titres		(8 590)	(10 585)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(38 646)	71 000

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(38 646)	71 000
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	57 503	93 871
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	43 290	(130 647)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(130 849)	118 361
Frais de négociation de titres	(8 590)	(10 585)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(90 129)	(29 139)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(285 470)	(160 506)
Souscriptions		
- Capital	-	1 011 747
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(11 999)
- Régularisation des sommes distribuables	-	29 994
Rachats		
- Capital	(285 733)	(1 168 096)
- Régularisation des sommes non distribuables	5 339	11 034
- Régularisation des sommes distribuables	(5 076)	(33 186)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(414 245)	(118 645)
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 144 172	3 262 817
En fin d'exercice	2 729 927	3 144 172
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	16 668	17 515
En fin d'exercice	15 108	16 668
VALEUR LIQUIDATIVE	180,694	188,635
TAUX DE RENDEMENT	(1,31%)	2,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EQUIBILRE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 2.017.647 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Actions & droits rattachés		728 609	668 996	24,51%
ASSAD	18 500	166 076	132 183	4,84%
DELICE HOLDING	5 580	58 340	58 133	2,13%
EURO CYCLES	1 750	29 671	32 848	1,20%
I.C.F	200	35 908	24 117	0,88%
S.A.H	14 000	162 721	165 872	6,08%
BH ASSURANCE	1 198	37 459	39 893	1,46%
SFBT	500	9 491	9 530	0,35%
SOTIPAPIER	10 000	68 151	69 680	2,55%
UIB	6 000	160 792	136 740	5,01%
Titres OPCVM		126 855	119 675	4,38%
FCP AMEN SELECTION	591	59 988	53 625	1,96%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	359	50 002	49 766	1,82%
MAC CROISSANCE FCP	85	16 865	16 284	0,60%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 173 098	1 228 976	45,02%
Obligations de sociétés		150 000	154 504	5,66%
HL 2017-2 B TF 7,85%	1 500	150 000	154 504	5,66%
Bons du trésor assimilables		1 023 098	1 074 472	39,36%
BTA 02/2020	1 035	1 023 098	1 074 472	39,36%
TOTAL		2 028 562	2 017 647	73,91%
Pourcentage par rapport au total actifs				73,54%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	2 414 976	45 392	(99 008)	2 361 360	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions côtées	1 165 088			1 165 088	
Titres OPCVM	1 769 555			1 769 555	
Bon du trésor assimilables					
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Cession des actions côtées	(1 508 914)			(1 508 914)	(145 926)
Cession titres OPCVM	(1 802 143)			(1 802 143)	15 077
Annuités Obligations de sociétés	(10 000)			(10 000)	
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions côtées			39 216	39 216	
Titres OPCVM			(3 119)	(3 119)	
Bon du trésor assimilables			7 193	7 193	
* <u>Variation des intérêts courus</u>					
		(589)		(589)	
Soldes au 31 décembre 2019	2 028 562	44 803	(55 718)	2 017 647	(130 849)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 250.380, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Pensions Livrées	250 325	250 380	9,17%
Créances sur opérations de pensions livrées (Du 31/12/2019 au 06/01/2020, ATTIJARI BANK au taux de 7,80%)	250 325	250 380	9,17%
TOTAL	250 325	250 380	9,17%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			9,13%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019 à D : 8.640, contre un solde de D : 10.170 au 31 décembre 2018, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	8 032	9 423
Rémunération du dépositaire	608	747
Total	<u>8 640</u>	<u>10 170</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 5.059, contre un solde de D : 5.742 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	231	173
Retenue à la source	131	121
Rémunération du CAC	4 284	5 035
Autres	413	413
Total	<u>5 059</u>	<u>5 742</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	3 052 938
Nombre de parts émises	16 668
Nombre de copropriétaires	23

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(285 733)
Nombre de parts rachetées	(1 560)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	43 290
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(130 849)
Régularisation des sommes non distribuables	5 339
Frais de négociation de titres	(8 590)

Capital au 31-12-2019

Montant	2 676 395
Nombre de parts	15 108
Nombre de copropriétaires	20

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 94.414, contre D : 130.201 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	2019	2018
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	34 927	34 941
des titres OPCVM	4 494	47 511
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	9 422	10 114
intérêts des BTA	45 571	37 635
TOTAL	94 414	130 201

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 2.272, contre D : 16.016 au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

	2019	2018
Intérêts des certificats de dépôts	-	3 444
Intérêts des dépôts à vue	2 272	12 572
TOTAL	2 272	16 016

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 7.651, contre un solde de D : 61 au 31/12/2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 38.599, contre un solde de D : 43.398 au 31 décembre 2018, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire	35 090	39 453
Rémunération du dépositaire	3 509	3 945
Total	<u>38 599</u>	<u>43 398</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2019 à D : 8.235, contre un solde de D : 9.009 au 31 décembre 2018, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du CAC	4 241	5 028
Redevance du CMF	3 046	3 315
Services bancaires et assimilés	827	232
Autres	121	434
Total	<u>8 235</u>	<u>9 009</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	6,906	8,776	4,585	5,095	7,778
Charges de gestion des placements	(2,555)	(2,604)	(2,370)	(2,114)	(2,300)
Revenus net des placements	<u>4,351</u>	<u>6,172</u>	<u>2,215</u>	<u>2,981</u>	<u>5,477</u>
Autres charges	(0,545)	(0,540)	(0,531)	(0,578)	(0,465)
Résultat d'exploitation (1)	<u>3,806</u>	<u>5,632</u>	<u>1,684</u>	<u>2,403</u>	<u>5,012</u>

Régularisation du résultat d'exploitation	(0,263)	(0,159)	0,011	0,326	(0,262)
Sommes distribuables de l'exercice	3,543	5,473	1,695	2,729	4,750
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	2,865	(7,838)	0,928	(1,823)	(0,307)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8,661	7,101	7,272	10,676	9,838
Frais de négociation de titre	(0,569)	(0,635)	(0,771)	(1,099)	(1,199)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(6,364)	(1,372)	7,429	7,754	8,332
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,558	4,260	9,114	10,158	13,344
Droits de sortie	-	-	-	0,507	0,025
Résultat non distribuable de l'exercice	(6,364)	(1,372)	7,429	8,262	8,356
Régularisation du résultat non distribuable	0,353	(0,058)	0,097	0,756	(0,353)
Sommes non distribuables de l'exercice	(6,011)	(1,430)	7,526	9,018	8,004
Distribution de Dividende	5,473	1,695	2,729	4,751	3,382
Valeur liquidative	180,694	188,635	186,287	179,795	172,799
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,38%	1,39%	1,29%	1,20%	1,37%
Autres charges / actif net moyen	0,30%	0,29%	0,29%	0,33%	0,28%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,92%	2,92%	0,93%	1,55%	2,83%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC EQUILIBRE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+3%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.